

1786
99.

Reparation Moulins

Par delibération du Conseil de la Communauté de la lieu de
Cagne du sept novembre mil sept cent quatre Vingt six
nous Joseph Dalon sieur Charpantin de la ville de saint
paul nomie de la part du es Conseil et Pierre Raybaud sieur
Charpantin dudit lieu de Cagne nomie de la part du sieur
gardenguy et du sieur Veranger sous fermier, ayant donne
pouvoir au sieur maires et Consuls de mener aussi un
tailleur de pierre ledit Dalon et Raybaud ont demande a
Joseph Carl un tailleur de pierre de la ville saint paul a la
charge des moulins a huile de ledit lieu conjointement
avec ledit Dalon et Raybaud ayant amiablement convenus
par la dite delibération a l'effet de ce qui en suit
de verification pour voir si les dits moulins et ancien
appartenant a la dite Communauté sont susceptibles de
reparation

En execution de la dite delibération et de la Resonance Verbale
dudit sieur maire et premier Consul et du sieur gardenguy et sieur
Veranger sous fermier et apres avoir été dispensés de la
prestation du serment par la dite delibération en tel cas lequel
de toute formalité de justice nous nous serions rendus a Cagne
le jour d'aujourd'hui huit du courant a neuf heures du matin nous
nous serions rendus aux moulins a huile en compagnie du sieur
de Chaillon maire et sieur gardenguy sous fermier et apres
avoir attendu l'heure des pretendes nous aurions fait lecture
de la delibération du Conseil de ledit lieu nous aurions lue et
examine les dits moulins et pris nos memoires sur chaque article
et n'ayant plus rien a operer dans les dits moulins nous nous
serions rendus audit moulin appelle la valle toujours en
compagnie du sieur de Chaillon maire et du sieur Veranger
fermier dudit moulin et apres avoir fait la visite dudit moulin
et pris nos memoires sur chaque article et n'ayant plus rien a